



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 600 Black Grad AEROSOL

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 600 Black Grad AEROSOL
 Numéro du produit RF0144C
 Identification interne Mobacc

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur A Holts Car Care Product
 Holt Lloyd International Ltd
 Barton Dock Road
 Stretford
 Manchester
 M32 0YQ - England, UK

 +44 (0) 161 866 4800
 FAX +44 (0) 161 866 4854
 www.holtsauto.com

Personne à contacter Regulatory Affairs, Contact Email address: info@holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence FR - INRS Tél : +33 (0)1.45.42.59.59 24hrs

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229
 Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336
 Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) Xi;R38. F+;R12. N;R51/53. R67.
 ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

600 Black Grad AEROSOL

Mentions de danger	<p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée.</p>
Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.</p>
Contient	naphta léger (pétrole), hydrotraité, Solvant naphta (pétrole) aromatique léger

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

naphta léger (pétrole), hydrotraité		30-60%
Numéro CAS: 64742-49-0		Numéro CE: 265-151-9
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.	
Skin Irrit. 2 - H315		
Asp. Tox. 1 - H304		
STOT SE 3 - H336		
Aquatic Chronic 2 - H411		

600 Black Grad AEROSOL

BUTANE	10-30%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7
Classification Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F+;R12
XYLÈNE	5-10%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38
Solvant naphta (pétrole) aromatique léger	1-5%
Numéro CAS: 64742-95-6	Numéro CE: 265-199-0
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H335, H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R66,R67,R10.
Polybutyl titanate	1-5%
Numéro CAS: 162303-51-7	Numéro CE: 500-687-1
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R38,R41. R10.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

600 Black Grad AEROSOL

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

XYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP, WEL 50 ppm(D), ppm 220 mg/m³(D), mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP, WEL 100 ppm(D), ppm 441 mg/m³(D), mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

600 Black Grad AEROSOL

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). EN374

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Odeur	Caractéristique.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.1 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 10.9
Densité relative	~0.705 @ °C

9.2. Autres informations

Volatilité	85.9%
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 605.9 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts minéraux.

600 Black Grad AEROSOL

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 13 750,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 56 250,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 375,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1 875,0

Inhalation Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation.

Ingestion L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.

Contact cutané Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet Highly Flammable Liquid WGK : 2 (Germany)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

600 Black Grad AEROSOL

N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	None
Groupe d'emballage (IMDG)	None
Groupe d'emballage (IATA)	None
Groupe d'emballage (ICAO)	None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-D, S-U
Catégorie de transport ADR	2
Code de restriction en tunnels	(D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

600 Black Grad AEROSOL

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	<p>Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. VOC Directive - 2004/42/EC Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. 2008/47/EC aérosol directive Distributeurs (2008/47/EC)</p>
-----------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	14/09/2015
Révision	8
Remplace la date	13/08/2013
Numéro de FDS	14245
Phrases de risque dans leur intégralité	<p>R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable. R12 Extrêmement inflammable. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.</p>
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.